

**Dossier du BHI No. S1/3077**

**LETTRE CIRCULAIRE 33/2001  
12 juillet 2001**

**NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI  
BANGLADESH**

Référence: LC du BHI 31/1997

Monsieur,

Le Comité de direction a l'honneur de vous annoncer que le Bangladesh est devenu le 70<sup>e</sup> Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale. L'ambassade du Bangladesh a communiqué au BHI la copie du dépôt officiel, en date du 2 juillet 2001, de l'instrument d'adhésion de son pays à la Convention relative à l'OHI, auprès du gouvernement de la principauté de Monaco, dépositaire de ladite Convention.

En temps voulu, le gouvernement de la principauté de Monaco informera les gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, ladite Convention a pris effet, pour le Bangladesh, le 2 juillet 2001.

Le Comité de direction est heureux de compter le Bangladesh au sein de l'OHI ainsi que de la communauté hydrographique internationale et aura le plaisir d'accueillir la délégation bangladaise lors de la XVI<sup>e</sup> Conférence hydrographique internationale en avril 2002.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Giuseppe ANGRISANO  
Président